



Règlement

1. Renseignements généraux

Heure et lieu :

L'exposition aura lieu le **samedi soir** 10 avril 2021 à l'arène du marché concours des taureaux, Braunvieh Schweiz à Zoug.

Programme :

Vendredi, 9 avril

19.00-21.00 Arrivée des animaux

19.00-21.00 Restauration disponible

Samedi, 10 avril

09.00-12.00 Arrivée du reste des animaux

11.30 Ouverture officielle de l'exposition et restauration

18.00 Apéro pour les sponsors

18.00 Début de l'exposition : classement des catégories génisses choix de la championne junior

19.30 Classement des catégories des jeunes vaches puis choix de la meilleure mamelle intermédiaire et de la championne intermédiaire

21.00 Classement des vaches adultes et la catégorie de performance de vie à partir de 50'000 litres de lait

22.30 Annonce des gagnants du meilleur éleveur et meilleur exposant

22.45 Choix de la meilleure mamelle senior et championne senior

Nous nous réservons le droit de modifications !

Animaux admis : vaches en lactation et génisses nées avant le 10 décembre 2020.

Les exposants doivent être propriétaires des animaux exposés et être inscrit comme cela à la BDTA.

Les animaux doivent satisfaire aux exigences énoncées dans le présent règlement.

Traite : Une machine à traire sera installée et pourra être utilisée.

Alimentation : l'exposant est responsable de l'alimentation de ses animaux. Le foin et l'aliment concentré ne seront **pas** fournis par le comité.

Assurance : L'assurance des animaux revient à son détenteur.

2. Animaux exposés

Police de règlement sur les épizooties

1. Les animaux exposés ne doivent pas être transportés avec des animaux non-exposés. Les animaux doivent être transportés dans des bétailières propres et uniquement destinées au transport des animaux.

2. Les animaux doivent posséder deux marques auriculaires BDTA officielles.

Les animaux qui ne seront pas marqués correctement ne seront pas acceptés et ne pourront pas participer à l'exposition !

3. Le comité choisit une personne responsable pour le contrôle de l'arrivée du bétail et annonce celui-ci à l'Office vétérinaire avant le début de l'exposition.

4. Seuls les animaux des exploitations qui ont le statut « aucun séquestre » seront acceptés.

5. Si à l'arrivée du bétail ou pendant l'exposition, une épizootie est suspectée la personne responsable et le vétérinaire prendront des dispositions pour éviter toute propagation.

6. Tout animal malade ou suspecté d'être malade sera isolé aux frais de l'exposant.

7. Les animaux doivent être accompagnés d'un document accompagnement correctement rempli. Il faudra le présenter aux organisateurs. Les animaux doivent être sortis de leur chapitre BDTA pendant l'exposition et y être réinscrits après la rentrée à la maison. Le numéro BDTA de l'exposition est le 130 598.2 et devra être inscrit comme exploitation de provenance.

8. BVD : seulement les animaux des exploitations qui ne sont pas sous séquestre peuvent participer. Les animaux doivent être accompagnés d'un test négatif **BVD-Virus** récent (maximum 30 jours avant l'exposition) et devra être présenté à l'arrivée.

9. Les animaux doivent être accompagnés d'un test négatif **IBR** récent (maximum 30 jours avant l'exposition) et devra être présenté à l'arrivée.

Sur le formulaire à remplir par le vétérinaire, l'exposition Jerseynight est à mentionner.

L'échantillon de sang doit être envoyé à: IDEXX Diavet AG, Schlyffistrasse 10, 8806 Bäch

10. Le vétérinaire responsable de cette exposition est Monsieur Dr. Damian Hotz, Bofeld, 6340 Baar, Tel. 041 761 19 69.

Les animaux ne peuvent pas quitter l'exposition avant le choix de la championne senior. Des arrangements avec le vétérinaire de contrôle seront exclus. Le chargement des animaux est possible uniquement dans l'espace prévu.

2.1. Exposition des vaches et des jeunes animaux

Tous les animaux de la race Jersey qui participent à l'exposition sont à inscrire au SchauNet (www.brunanet.ch) ou chez Daniela Häfelfinger, Lindenweg 5, 3360 Herzogenbuchsee le **22 mars 2021** au plus tard. Les formulaires d'inscriptions seront envoyés à chaque éleveur. Seuls les animaux qui ont un minimum de 87.5 % de sang de race Jersey seront acceptés.

Frais d'inscription CHF 50.-

L'inscription n'est valable que si le paiement est reçu avant le **3 avril 2021**. En cas de retard de paiement, les animaux ne seront pas dans le catalogue.

Les vaches à partir de 50'000 kg production de vie sont sans frais d'inscription !

Raiffeisenbank Oberseetal, 6274 Eschenbach, Kto. 60-14128-5

IBAN CH29 8118 7000 0081 4589 8, Swissjerseynight, Chamerstrasse 56, 6300 Zug

Compétition

Seront effectués les concours suivants : les catégories sont formées selon l'âge d'environ 10 animaux.

Génisses : Championne junior

Jeunes vaches : Championne intermédiaire & championne intermédiaire du pis

Vaches adultes : Championne senior & championne du pis

Les premières et deuxièmes de chaque catégorie concourent pour les championnats. Exception championnes mamelles.

Concours spécial :

- Meilleur éleveur et meilleur exposant, est calculé à partir du classement des catégories.
- Junior Show (1 gagnant par catégorie, 1 prix par participant, seulement les participants inscrits sont admis, le bétail doit être obligatoirement présenté par le participant lui-même).

Les animaux seront présentés par le propriétaire ou leur aide dans le ring.

Recours : Il n'y a aucune possibilité de recours.

Règlements d'ASR : En s'inscrivant, l'éleveur s'engage, y compris pour la préparation et la présentation des animaux à respecter le règlement ASR . Divers contrôles seront effectués par la commission de contrôle, dans les écuries et au ring. Les pis seront contrôlés au moyen de l'échographie.

Dispositions finales :

En s'inscrivant, l'exposant s'engage à respecter les dispositions du présent règlement.

En cas d'imprévu, c'est le comité d'organisation qui décide.

Ce règlement a été approuvé par le Comité d'organisation le 06.03.2021.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

Nous répondons volontiers à vos questions :

Daniela Häfelfinger, Lindenweg 5, 3360 Herzogenbuchsee, Tel. 079 346 87 43, info@jersey.ch